

Direction générale adjointe  
en charge de la Solidarité Territoriale

Direction Sports et Culture

Service Développement Culturel  
Tél. : 03 59 73 55 97

aidealadiffusion@lenord.fr  
Réf. : AV/SR/ALD  
Dossier suivi par Marie THOORIS  
p/o Virginie GRASSET

**Monsieur Rémy PIETRZAK**

Gérant

Compagnie O'CLAP

108 rue Roger Salengro

59750 FEIGNIES

Lille, le

**26 MARS 2024**

Monsieur le Gérant,

Vous avez sollicité un agrément dans le cadre de la politique d'aide à la diffusion culturelle départementale pour le spectacle intitulé :

**« L'Arbre aux murmures »**

Catégorie : Contes et lectures ; Cirque ; Pluridisciplinaire

Prix de vente de référence : 1 477 €

J'ai le plaisir de vous informer que ce spectacle a été vu par un agent du Département délégué à cet effet et qu'il bénéficie d'un agrément de trois ans à compter de la date de la présente notification.

Cet agrément vous est accordé afin que les communes (avec possibilité de rétrocession) ou les établissements accueillant des publics prioritaires puissent bénéficier d'une aide financière selon les taux et critères en vigueur au moment de la représentation (aide jusqu'à 60 % du montant du cachet artistique et plafonnée à 3 000 €).

Dans ce cadre, il est nécessaire d'intégrer dans chaque contrat de cession :

- le coût du cachet artistique TTC et les frais annexes de manière distincte ;
- pour une série, les tarifs dégressifs TTC hors frais annexes de chaque représentation.

J'attire votre attention concernant ce prix de référence, communiqué au Département, qui sera fixe pendant 2 ans à partir de l'octroi de l'agrément.

Il vous est par ailleurs demandé d'indiquer le soutien du Département du Nord sur tous les supports de communication de cette production artistique, par l'intégration du logo en vigueur, téléchargeable sur [lenord.fr/l-institution/le-logo](http://lenord.fr/l-institution/le-logo) et/ou par la mention écrite : « Production agréée par le Département du Nord, dans le cadre du dispositif de l'aide à la diffusion culturelle ».

Je vous invite enfin à consulter la nouvelle page web dédiée au dispositif de l'aide à la diffusion culturelle sur le site lenord.fr, depuis laquelle il est possible de télécharger :

- les modalités du dispositif adoptées par délibération du 10 octobre 2011 et les taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- le détail des productions artistiques agréées ;
- les dossiers de demande d'agrément et de renouvellement ;
- ainsi que les documents destinés à solliciter une aide à la diffusion.

Je me réjouis de votre contribution à la dynamique culturelle de notre territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice Sports et Culture

Aurélië VERSMESSEN